








## Préambule : l'esprit et les objectifs du Service Civique :

Le service civique est une **étape citoyenne**, d'une durée de 6 à 12 mois, que des jeunes décident de consacrer à servir l'intérêt général, en France ou dans le monde. Cette étape de vie citoyenne doit également être, comme le précise la loi du 10 mars 2010, une **étape de mixité sociale**. Elle **doit être rendue accessible à tous les jeunes**, quelles qu'aient été leurs difficultés antérieures et quel que soit leur projet d'avenir. Elle doit aussi être une **étape d'apprentissage par l'action citoyenne**, au cours de laquelle les jeunes développent leur connaissance d'eux mêmes et de la société, en agissant pour et avec les autres. En ce sens, les **temps consacrés à la réflexion au delà de l'action** sont importants, et un nombre de jours suffisant doit être consacré à ce que la loi appelle « formation civique et citoyenne » et « accompagnement des jeunes vers l'avenir ».

## Les 5 principes recommandés par Unis-Cité pour un Service Civique de qualité

Voici les 5 grands principes recommandés par Unis-Cité à toutes les organisations souhaitant accueillir des jeunes en Service Civique. Ils viennent compléter les recommandations de la Charte du SC Associatif. La structure d'appui/conseil d'Unis-Cité « **Unis-Cité Relais** », exigera le respect de ces principes pour tout portage dans le cadre de l'intermédiation :

<b>1. MISSIONS ACCESSIBLES &amp; DE TERRAIN</b>	 Les <b>missions</b> confiées aux jeunes doivent être conçues de manière à être <b>accessibles à tous</b> les jeunes, quel que soit leur niveau de formation. Doivent être <b>excluses des missions de pure soutien « à la structure »</b> , pour privilégier des <b>missions de terrain</b> bien distinctes de celles éventuellement confiées aux stagiaires, professionnels salariés et emplois aidés.
<b>2. INCLUSION DES JEUNES SANS QUALIFICATION</b>	 Une attention particulière doit être portée par toutes les structures d'accueil à l' <b>inclusion des jeunes sans qualification</b> . Chacune doit s'engager à accueillir, dans l'idéal chaque année selon ses capacités d'accueil, des jeunes non diplômés et des jeunes des quartiers prioritaires, qui ont souvent plus de mal à trouver des missions.
<b>3. MIXITE : PRINCIPE DU BINÔME OU DE L'ÉQUIPE</b>	 Afin de marquer la spécificité du Service Civique par rapport aux stages et aux emplois aidés, et s'assurer qu'il soit bien un temps d'apprentissage du « faire avec » et de la mixité sociale, <b>les jeunes ne doivent pas être mobilisés sur des missions seuls</b> . Les missions doivent être réfléchies pour des binômes, voire des équipes de jeunes de niveaux de formation différents.
<b>4. FORMATION &amp; ACCOMPAGNEMENT</b>	 Une <b>journée par mois au moins doit être consacrée aux jeunes</b> , afin de veiller au caractère éducatif du service civique : des temps de <b>formation citoyenne et/ou d'accompagnement</b> des jeunes dans la réflexion sur leur projet d'avenir. Cette journée mensuelle doit être complétée de <b>temps hebdomadaires de debrief</b> et de prise de recul.
<b>5. TUTORAT</b>	 Le <b>tutorat</b> des jeunes pendant leur service civique doit être réalisé de manière à veiller à ce que le service civique soit bien un <b>temps d'éducation et d'apprentissage par l'action citoyenne</b> . En ce sens, leurs tuteurs veillent à suivre la formation/sensibilisation aux spécificités du Service Civique proposée par l'Agence du Service Civique.